

Guide de l'utilisateur



Buy Way est l'émetteur de la Mastercard® bpost banque.

La Mastercard bpost banque est liée à une ouverture de crédit.

(1) Exemple représentatif : **OUVERTURE DE CRÉDIT À DURÉE INDÉTERMINÉE** de 1.500 EUR à un **TAUX ANNUEL EFFECTIF GLOBAL** de 11,50% dont 17,50 EUR de cotisation annuelle (taux débiteur **VARIABLE** de 9,08%).

Sous réserve d'acceptation par BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, ci-après «Buy Way», prêteur, (BCE 0400 282 277 - RPM Bruxelles - Rue de l'Evêque 26, 1000 Bruxelles) et BPOST BANQUE SA, intermédiaire de crédit ayant pouvoir de signature (BCE 0456 038 471 - RPM Bruxelles, Rue du Marquis 1 boîte 2, 1000 Bruxelles).

- (2) Sous réserve du bon déroulement de votre dossier et d'un montant disponible suffisant.
- (3) L'assurance «Full Cover» est un contrat d'assurances collectif qui a été conclu pour vous auprès de la Compagnie CARDIF Assurance Vie SA : société de droit français - Siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale : 1424, Chaussée de Mons à B-1070 BRUXELLES - RPM Bruxelles - BCE 0435 018 274 - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 979 pour les garanties décès, incapacité de travail et invalidité permanente et CARDIF Assurances Risques Divers SA - Société de droit français - siège social : 1, Bd Haussmann à F-75009 PARIS - autorisée en Belgique via sa succursale, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles - BCE 0435 025 994 - RPM Bruxelles - entreprise d'assurance agréée en Belgique par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 978 (A.R. 06/02/1989 - MB.B. 18/02/1989) pour les garanties perte ou vol de la carte, achat et perte d'emploi involontaire. Document publicitaire. Ne constitue pas un engagement contractuel. Le droit belge est applicable. Durée : l'assurance prend effet à la date de signature du certificat d'adhésion (ou accord téléphonique), sous réserve du paiement de la prime. L'adhésion est ensuite renouvelée mensuellement par le paiement de la prime. Gestion des plaintes, Chaussée de Mons 1424 à 1070 Bruxelles, gestiondesplaintes@cardif.be, 02 528 00 03. L'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman.as. Buy Way est une dénomination commerciale de BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, société anonyme dont le siège est établi à B-1000 Bruxelles, Rue de l'Evêque 26, BCE 0400 282 277 - RPM Bruxelles, et agréée sous le n° FSMA 019542A, agissant en qualité d'agent d'assurances lié des assureurs CARDIF Assurance Vie SA et CARDIF Assurances Risques Divers SA. Gestion des plaintes, Rue de l'Evêque 26 à 1000 Bruxelles, claims@buyway.be, fax : 02 250 20 69.
- (4) Liste exemplative et non exhaustive, nous vous invitons à consulter la fiche d'information et les conditions générales sur www.buyway.be pour plus d'informations. En aucun cas, cette liste ne se substitue aux conditions générales.
- (5) Sous réserve du respect de la mensualité minimum contractuelle et de l'obligation légale du zéro tage.
- (6) Sous réserve d'acceptation de votre demande par BUY WAY PERSONAL FINANCE SA, consultation de la Centrale des crédits aux particuliers, examen de votre capacité financière à rembourser, signature du contrat par toutes les parties.

Annoncesur / Editeur responsable : BUY WAY PERSONAL FINANCE SA - IBAN BE03 3101 2966 9484.

Protection des données

Buy Way a adapté ses conditions générales suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 2016/679 dit le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Vous pouvez consulter notre charte pour la protection de la vie privée ainsi que les conditions générales sur le site internet de Buy Way : <https://www.buyway.be/informations-legales.php>.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

Table des matières



A propos de Buy Way	4
Que puis-je faire avec ma Mastercard® bpost banque ?	5
Mon assurance	6
Mon remboursement	7
Mon relevé mensuel	8
Mon Homebanking Buy Way	12
Mon application Buy Way mobile	14
La fonctionnalité Contactless	17
Demander une augmentation de ma limite de crédit	18
Tarifs	18
Carte perdue ou volée	19

A propos de Buy Way



Votre **Mastercard bpost banque** est gérée par BUY WAY PERSONAL FINANCE, une société spécialisée dans l'émission de cartes Mastercard co-brandées.

En effet, **bpost banque et BUY WAY PERSONAL FINANCE** ont signé un **accord de partenariat** pour la gestion de la Mastercard bpost banque.


Les valeurs de Buy Way

- 1 Responsabilité**
Vous accompagner vers des solutions conformes à vos attentes et besoins.
- 2 Accessibilité**
Vous permettre d'accéder à vos projets tout en maîtrisant vos finances.
- 3 Simplicité**
Vous fournir des systèmes adaptés et un suivi clair.
- 4 Accompagnement**
Être à votre écoute pour la concrétisation de vos projets.
- 5 Innovation**
Être précurseur pour vous garantir le meilleur accompagnement.

Ceci implique que vos relevés mensuels et toute autre information concernant votre carte vous seront envoyés par BUY WAY PERSONAL FINANCE à Bruxelles. Les données de contact dans ce guide, sont les coordonnées de Buy Way. Ses collaborateurs spécialisés sont à votre disposition pour tous les détails que vous désirez connaître concernant votre Mastercard bpost banque.

Que puis-je faire avec ma Mastercard bpost banque?⁽¹⁾⁽²⁾



- 1 Payer vos achats**
Chez 36 millions de commerçants (magasins, grandes surfaces, hôtels, parcs d'attractions, stations-service, péages d'autoroute, sites Internet, ...) affichant le logo Mastercard partout dans le monde.
Le montant de vos achats sera déduit de votre carte.
- 2 Faire des achats en ligne**
Sur Internet, vous pouvez utiliser votre Mastercard bpost banque, en toute sécurité, pour les achats que vous souhaitez effectuer. N'oubliez pas de télécharger l'application Buy Way Mobile pour valider vos transactions (voir page 14).
- 3 Paiements Contactless**
Dans les magasins affichant  partout dans le monde.
- 4 Retirer de l'argent aux distributeurs**
Dans tous les distributeurs automatiques de billets affichant le logo Mastercard, vous pouvez retirer de 20 € à 620 € par jour. Il en existe plusieurs milliers partout dans le monde.
- 5 Verser de l'argent sur votre compte bancaire**
Vous pouvez verser de l'argent sur votre compte bancaire à partir de votre carte. Le montant sera disponible sur votre compte dans les deux jours ouvrables suivant votre demande.

Pour ce faire, différents canaux sont à votre disposition :

- Call center : **02 892 82 27**
Accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (sauf jours fériés belges)
- Internet : **buyway.be** > HOMEBANKING > Transférer de l'argent
- Courrier : Buy Way Personal Finance SA
Rue de l'Évêque 26, 1000 Bruxelles
- App : **Buy Way Mobile (iOS & Android)** > Versement.

Mon assurance

Mon remboursement



Buy Way vous propose l'assurance **Full Cover**⁽³⁾ pour vous protéger contre les situations ci-dessous :

Garantie Décès	Couvre le solde restant dû de votre carte en cas de décès du titulaire assuré. ⁽⁴⁾ Exclusion : le suicide s'il se produit la première année qui suit la date de prise d'effet du contrat.
Garantie Obsèques	En cas de décès du titulaire assuré par suite de maladie ou d'accident, l'assureur verse au bénéficiaire un capital forfaitaire s'élevant à 2.000 € . Ce montant passe à 2.650 € dans les cas suivants: I. l'assuré ne répondait pas, au moment du décès, aux critères pour pouvoir bénéficier de la garantie «incapacité temporaire totale de travail»; II. l'assuré est atteint d'une «invalidité totale permanente» survenue avant l'adhésion; III. après que l'assuré est devenu invalide en cours du contrat. ⁽⁴⁾ Exclusion : le suicide s'il se produit la première année qui suit la date de prise d'effet du contrat.
Garantie Invalidité totale permanente	En cas de d'invalidité totale permanente : l'assureur règle le solde dû au jour du sinistre (diminué des éventuelles indemnités perçues dans le cadre de la garantie incapacité temporaire totale de travail). ⁽⁴⁾ Exclusion : sinistres résultant de faits intentionnels de l'assuré.
Garantie Incapacité temporaire totale de travail	En cas de d'incapacité temporaire totale de travail l'assureur, après 60 jours, règle les mensualités échues entre la date d'arrêt total de travail et la date de fin de cet arrêt de travail. ⁽⁴⁾ Exclusion : sinistres dus à l'usage des stupéfiants ou à l'ivresse.
Garantie Perte d'emploi involontaire	En cas de perte d'emploi involontaire du titulaire assuré pour raison indépendante de sa volonté, l'assureur prend en charge le remboursement de vos mensualités en vigueur à la veille du sinistre durant la période d'inactivité (maximum 18 mensualités). ⁽⁴⁾ Exclusion : la démission ou la faute grave.
Garantie Perte ou vol de la carte	En cas de perte ou vol de la carte , l'assurance couvre le montant restant à charge du titulaire assuré. ⁽⁴⁾ Exclusion : perte ou vol de la carte laissée sans surveillance dans un lieu accessible au public.
Garantie Achat	L'assurance couvre l' achat durant 90 jours en cas de vol ou de dégâts d'un bien payé avec votre carte. ⁽⁴⁾ Exclusion : vol des achats laissés visiblement dans un véhicule.

La **prime mensuelle** s'élève à 0,95% du solde total de votre ligne de crédit restant encore à rembourser. Cette prime est réclamée tous les mois, en même temps que le remboursement mensuel de votre crédit.

Pour souscrire à cette assurance :
02 892 82 27 du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (sauf jours fériés belges).

1 Combien rembourser ?

Dès que vous commencez à utiliser votre Mastercard bpost banque, et peu importe le nombre et le montant de vos dépenses, vous remboursez tous les mois une mensualité minimum⁽⁵⁾ en fonction de votre total dû, auquel cas des intérêts vous seront portés en compte. Par contre, si vous remboursez vos transactions du mois avant le 1^{er} du mois suivant, vous ne payez pas d'intérêts jusqu'à l'échéance suivante.

2 Comment rembourser ?

Deux options s'offrent à vous :

- **Automatiquement** : par domiciliation sur votre compte bancaire au début de chaque mois. Vous n'avez donc à vous soucier de rien. Si ce n'est de l'approvisionnement de votre compte bancaire.
- **Par virement** : le montant, la date du paiement et les coordonnées bancaires sont repris sur votre relevé mensuel.

3 Et si votre Mastercard est entièrement remboursée ?

Vous avez dans ce cas deux solutions :

- Vous réutilisez votre carte en partie ou en totalité, à votre convenance.⁽²⁾
- Vous conservez votre Mastercard « au cas où ». Elle reste dans ce cas à votre disposition.⁽²⁾

4 Rembourser plus rapidement ? C'est possible.

Si vous le souhaitez vous pouvez reconstituer votre ligne de crédit⁽¹⁾ plus rapidement par des remboursements complémentaires (les informations nécessaires pour effectuer votre paiement se trouvent sur votre relevé mensuel).

5 Comment résilier votre contrat de crédit ?

Il vous suffit de solder le montant restant encore à rembourser et de bien évidemment arrêter d'utiliser votre carte. Pour clôturer définitivement la carte, vous nous envoyez votre résiliation par lettre, par fax ou via buyway.be > CONTACT.

Mon relevé mensuel



Découvrez le recto de votre relevé mensuel :

Recto de votre relevé mensuel :

- Offre commerciale.
- Votre identifiant Homebanking (accès Internet).
- Votre date de zéro tage.
- Montant disponible de votre carte.
- Limite de la carte.
- Mensualité à rembourser.
- Montant restant à rembourser après paiement.
- Coordonnées bancaires de Buy Way.
- Communication structurée à mentionner lors de chaque paiement.
- Résumé des opérations effectuées.
- Offre commerciale.

Exemple informatif.

Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent.

Mon relevé mensuel



Découvrez le verso de votre relevé mensuel :

BUY WAY bpost banque

Buy Way est l'émetteur de la Mastercard® bpost banque.

Détails des opérations du 18/11/2019 au 19/12/2019

Date de transaction	Date de valeur	Description des opérations	Montant en €
30/11/19	01/12/2019	Vos remboursements effectués	€ 25,00
30/11/19		VOTRE FAICEMENT PAR DOMICILIATION	+ € 25,00
30/11/19		(COMPRENANT LA MENSUALITE UTILISATIONS COURANTES + LES MENSUALITES BUY WAY FACILITY)	

DEMANDER UN VERSEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE ?

C'est aussi possible depuis votre smartphone avec Buy Way Mobile.

Quatre ans après l'achat de ce contrat de crédit, Buy Way vous informera vos données sur base de ses outils légitimes pour assurer le contrôle et l'optimisation de ses services. Buy Way peut également être amené à transférer vos données à certains partenaires à des fins commerciales, dans le cadre d'une cession de branche ou une autre transaction, comme par exemple des activités de réparation ou de maintenance à l'adresse électronique des clients, ou des intermédiaires de vos transactions, comme des agents de gestion de données (data protection agents) et des agents de sécurité (security agents). Buy Way met en place les mesures nécessaires, comme des mesures de minimisation et de sécurité, pour limiter le transfert et le traitement de ces données au strict minimum nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de vos transactions.

BUY WAY PERSONAL FINANCE SA | Rue de l'Étoile 26, 1000 Bruxelles | BCE 0400 282 277 | RPM Bruxelles | FSMA 019542a | IBAN BE03 3101 2966 9404.



▶ Détail des remboursements du relevé précédent et des dépenses du mois écoulé.



▶ Offre commerciale.

Quand recevez-vous votre relevé mensuel ?

Votre relevé vous est envoyé par e-mail ou par courrier **à la fin de chaque mois**. Vous pouvez le consulter sur votre Homebanking Buy Way via **buyway.be** et sur **Buy Way Mobile**.

Une question sur votre relevé mensuel ?

Notre service client Buy Way est à votre disposition du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 au 02 250 20 00 (sauf jours fériés belges). Vous trouverez également les réponses à de nombreuses questions sur votre Homebanking Buy Way.

Exemple informatif.



Mon Homebanking Buy Way



Pas encore inscrit(e) au Homebanking Buy Way ?
Rendez-vous sous la rubrique Homebanking et
cliquez sur « Créer mon compte Homebanking ».

- 1 Complétez les différentes informations du formulaire d'inscription.
- 2 Votre identifiant Homebanking Buy Way se trouve en haut à gauche sur la première page de votre relevé mensuel.
- 3 Après votre inscription, connectez-vous au Homebanking Buy Way. Lors de cette première connexion vous devez cocher la case pour accepter les conditions de la convention Homebanking Buy Way. Ensuite, vous pouvez accéder, quand vous le souhaitez, à toutes vos informations.

Grâce à votre Homebanking Buy Way, vous gérez
votre Mastercard bpost banque 7j/7, 24h/24.

Vous pouvez en effet :

- consulter **le solde disponible** de votre crédit.
- consulter vos **dernières transactions** ainsi que vos **derniers relevés mensuels**.
- imprimer le formulaire de **domiciliation**.
- souscrire une **assurance**.
- modifier votre **mot de passe** Homebanking Buy Way.
- demander une **carte co-titulaire**.
- demander un rappel de votre **code secret**.
- **renouveler** votre carte en cas de **perte** ou de **vol**.
- demander une **augmentation** de votre limite de crédit.⁽⁶⁾
- demander **un versement** sur votre compte bancaire.⁽²⁾
- activer/désactiver la **fonctionnalité Contactless** de votre Mastercard.

Votre espace Homebanking Buy Way est accessible via
buyway.be > HOME BANKING



Mon application Buy Way mobile



Disponible sur iOS et Android :



Grâce à l'application Buy Way Mobile, vous consultez votre dossier à tout moment.

Vous pouvez en effet :

- Consulter votre **solde disponible** et vos transactions
- Valider des **transactions en ligne** (3DS2)
- Demander un **transfert d'argent**⁽²⁾
- Consulter vos **relevés** mensuels
- Visualiser les **données de votre carte** et effectuer des **achats** sans l'avoir sous la main.

Plus d'infos ? Rendez-vous sur buyway.be

Important

Pour pouvoir effectuer et sécuriser vos transactions en ligne avec 3DS2, vous devez **obligatoirement** créer un compte Buy Way Mobile et un Secure Code.

Qu'est-ce que 3DS2 ?

3DS2 est une procédure de sécurité obligatoire qui sécurise les transactions en ligne. Concrètement, cela signifie que pour certaines transactions en ligne une validation préalable via l'appli Buy Way Mobile sera nécessaire.

La fonctionnalité Contactless



Votre carte dispose de la fonction Contactless (sans contact), une option pratique qui permet de faire vos paiements chez les commerçants acceptant Mastercard et les paiements Contactless sans avoir à saisir à chaque fois votre code PIN.

Comment profiter de la fonctionnalité Contactless de votre Mastercard⁽²⁾ ?

- Vous devez avoir fait préalablement au minimum **1 transaction avec votre code PIN** (par exemple lors d'un retrait d'argent au distributeur de billets ou lors d'un paiement en magasin).
- Ensuite, vous pouvez effectuer des paiements Contactless :
 - **maximum 50 € par transaction**
 - maximum 5 transactions consécutives ou un montant maximum de 100 €.

Lorsque l'une ou l'autre de ces limites est atteinte, vous devez refaire au moins 1 transaction avec votre code PIN pour pouvoir repayer sans contact.

Vous souhaitez activer ou désactiver cette fonctionnalité ? C'est possible à chaque moment :

- Sur votre Homebanking Buy Way 24h/24, 7j/7
> Contactless.
- Par téléphone au 02 892 82 27 du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (sauf jours fériés belges).

Demander une augmentation de ma limite de crédit



Vous pouvez demander une augmentation de la limite de votre Mastercard bpost banque.⁽⁶⁾

Pour ce faire, 3 canaux sont à votre disposition

- Call center : **02 250 20 00**
Accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00 (sauf jours fériés belges)
- Internet : **buyway.be** > HOMEBANKING > Demander une augmentation
- Courrier : **BUY WAY PERSONAL FINANCE SA**
Rue de l'Evêque 26, 1000 Bruxelles

Tarifs Mastercard bpost banque

	Coûts de la carte
Remplacement de la carte ou demande d'une 2 ^e carte	4,00 € / carte
Rappel du code de la carte	2,00 € / rappel
Versement sur le compte bancaire	1% du montant versé avec un minimum de 4,50 €
Retrait aux distributeurs	6,50 €/retrait d'argent + 2,50% sur le taux de change pour les paiements hors de la zone euro
Achats dans les points de vente et sur les sites Internet acceptant Mastercard	2,50% sur le taux de change pour les paiements hors de la zone euro
Les transactions effectuées en devise autre que l'euro sont converties en euros sur base du cours indicatif de la Banque Centrale Européenne qui est publié officiellement le jour de la réception de ces transactions par Mastercard. Pour toute transaction réalisée dans un pays ne faisant pas partie de la zone euro, le taux de change en vigueur sera majoré de 2,50%.	
Cotisation annuelle	17,50 €

Carte perdue ou volée ?



En cas de perte ou de vol de votre carte et afin d'en éviter toute utilisation abusive ou frauduleuse, il est impératif de suivre les étapes suivantes :

- **Faites immédiatement bloquer votre carte**
En appelant le centre de blocage Buy Way, 24h/24, 7j/7 au 02 209 81 00.
- **Faites une déclaration auprès de la police locale** de la perte ou du vol de votre carte. En cas d'utilisation frauduleuse, le PV de votre déclaration vous sera demandé. Nous vous conseillons de vérifier attentivement les relevés mensuels suivant la perte ou le vol de votre carte afin de pouvoir contester sans tarder toute transaction frauduleuse.



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00
(sauf jours fériés belges)

02 892 82 27



Phone Express
24h/24 & 7j/7

02 250 20 55



Carte perdue ou volée?
24h/24 & 7j/7

02 209 81 00



Adresse
Rue de l'Evêque 26
1000 Bruxelles



Site internet
buyway.be



Fax
02 250 16 59